Programme Régional Sahel

Juin 2023

Bureau/Bamako

KONRAD ADENAUER STIFTUNG

Revue de presse du Mali

01.06 – 15.06.2023

Bienvenue sur la revue de presse bi-hebdomadaire de Konrad-Adenauer-Stiftung sur le Mali

La revue de presse bi-hebdomadaire a pour but d'explorer et de vous tenir informé sur la situation au Mali et sur des questions sélectionnées relatives à la politique, à l'économie et à la société.

Contenu

- **Analyse Politique : La réapparition des passions**
- **JUSTICE: Abolition de la peine de mort au Mali : Un choix loin de faire l'unanimité**
- **Bamako-Paris : Une information judiciaire ouverte sur des adoptions frauduleuses**
- **FINANCEMENT DU TERRORISME AU SAHEL : Quand le GSIM utilise les enlèvements comme un outil stratégique pour renflouer ses caisses**

ANALYSE POLITIQUE

La réapparition des passions

Nous constatons de plus en plus l'expression de passions sociales enflammées sur les réseaux sociaux et la violence dans nos rues. Typiquement, ces genres de passions resurgissent quand les inégalités sociales augmentent et ne peuvent plus être justifiées de manière rationnelle.

Il faut noter que le champ politique dans notre pays se trouve envahi par une interrogation lancinante concernant l'incertitude et les menaces que recèle l'avenir. C'est pourquoi nous nous penchons depuis un certain temps sur l'incapacité croissante de nos politiques à poser les problèmes auxquels notre société est confrontée en termes politiques.

Les solutions à nos problèmes exigent de véritables décisions politiques courageuses et des actions audacieuses. Il existe différentes manières légitimes de concevoir la vie en commun, lesquelles souvent alimentent des conflits dans notre société.

Sans une transformation en profondeur de la façon dont on conçoit la politique dans nos sociétés et sans une tentative sérieuse de répondre au problème posé par l'absence d'une véritable perspective politique, les défis posés par les évènements en cours ne disparaîtront pas.

Il est autant important de ne pas non plus donner carte blanche à l'expression des passions. La politique ne suppose toujours pas une opposition entre "nous" et "eux". Nous ne voulons point rejeter la passion qui est souvent nécessaire. Cependant, nous devons pouvoir la concilier avec la raison.

Face aux défis dont nous faisons face nous devons faire attention de ne pas latter les bas instincts. Œuvrons plutôt ensemble à la création d'une sphère publique qui contribuerait à renforcer notre société et la mise en place d'un système politique robuste basé sur nos valeurs.

Source : Mali Tribune

JUSTICE

Abolition de la peine de mort au Mali : Un choix loin de faire l'unanimité

Preneur du vote en faveur des différentes résolutions pour un moratoire universel aux Nations Unies et co-parrain des résolutions de 2008, 2010, 2012, 2014, 2016, le Mali affirme sa position d'abolitionniste de la peine de mort qui demeure malgré tout très répandu à travers le monde.

Si Présentement 21 Etats sur les 55 membres de l'Union Africaine ont aboli la peine de mort pour tous les crimes, il n'en demeure pas moins qu'aux niveaux des pays francophones plus consentants à l'idée, cette abolition se heurte à des réticences populaires, singulièrement au Mali.

En effet, l'Etat de droit, quoiqu'il soit gage de sécurité pour tout citoyen, comporte des normes qui polarisent les débats dont les sempiternelle polémique du maintien ou non de l'abolition de la peine de mort ou peine capitale.

On ne sait finalement plus à quel saint se vouer entre ceux qui soutiennent mordicus la peine de mort est comme mal nécessaire – eu égard à son apport dissuasif des criminels récalcitrants – et ceux qui estiment que son caractère irréversible est un désastre du fait des possibles erreurs judiciaires dans la condamnation d'innocents, la discrimination des pauvres, malades mentaux, des minorités raciales ethniques nationales et religieuses, etc.

A la lumière de ces avis divergents et à en croire par extrapolation les propos des professionnels du domaine pénitentiaire et des doctrines religieuses, on peut en déduire, toutes proportions gardées, que la peine capitale peut avoir sa parcelle d'utilité pour des crimes d'une flagrance inouïe, contrairement aux plaidoyers de l'ONG FIACAT qui mène, depuis sa création en 1987, une lutte acharnée pour l'abolition de la torture et de la peine de mort.

Somme toute, abolition ou pas de la peine de mort, nul ne pourra nier qu'il y aura toujours de véritables et incorrigibles gibiers de potence notoires. Cela toute justice en est consciente.

Source : Le Témoin

BAMAKO-PARIS

Une information judiciaire ouverte sur des adoptions frauduleuses

La justice française reproche à l'association Le Rayon de soleil de l'enfant étranger d'avoir été à l'origine des adoptions frauduleuses au Mali entre 1989 et 1996.

Une magistrat a estimé prescrits certains des faits selon le journal Le Monde, et elle a accepté d'enquêter sur l'infraction de recel d'escroquerie. Depuis mi-avril, la justice française a instruit une enquête sur la plainte de sept Français dénonçant leur adoption au Mali, organisée selon eux frauduleusement par une association habilitée.

L'information a été relayée par l'Agence France-Presse (AFP) de source proche du dossier. Cette plainte avec constitution de partie civile, après une première plainte simple classée par le parquet de Paris, vise l'association

Le Rayon de soleil de l'enfant étranger (RSEE), et une ancienne responsable locale, Danielle Boudault, pour des faits, révélés par Le Monde, qui se seraient produits entre 1989 et 1996, lesquels concernent des enfants nés au Mali entre 1984 et 1993. Les plaignants accusent l'association et son ancienne responsable d'avoir « dupé les parents biologiques maliens (...) et les parents adoptifs français ».

Après de longs démêlés procéduraux, « aucun élément ne permet de déterminer si cette infraction est prescrite, dans la mesure où l'association RSEE est toujours active et qu'il n'est pas établi que l'association ait cessé de détenir les fonds versés par les parents adoptifs français ou que ces fonds aient été réemployés au profit de tiers de bonne foi », souligne la juge, selon une ordonnance dont l'AFP a eu connaissance.

Les plaignants, des enfants adoptés, « ont subi un préjudice en voyant leurs liens de filiation bouleversés et en ayant été déracinés de leurs pays d'origine », note la juge. « Laisser-aller »

« L'ouverture de cette information constitue un soulagement pour les victimes : après des années d'errements, la justice française semble enfin prendre la mesure des conséquences humaines et sociales du laisser-aller de l'adoption internationale », selon les avocats des plaignants, Mes Noémie Saidi-Cottier et Joseph Breham, rapporté par l'AFP.

→→→
Suite page 3

Selon eux, le système mis en place par RSEE permettait en France une adoption plénière, mais qui n'était que temporaire du côté malien, conformément à une disposition prévue dans la loi de ce pays sous le nom « d'adoption-protection ».

Les parents biologiques pensaient donc que ces adoptions ne dureraient que le temps des études de leurs enfants et que ceux-ci reviendraient au Mali par la suite. Dans d'autres cas, l'enfant était directement présenté comme abandonné à la justice malienne, qui prononçait leur adoption pleine, confirmée ensuite par la justice française.

Il convient de rappeler que déjà en 1993, les médias maliens avaient déjà relayé des soupçons similaires autour de cette association, d'une autre de ses antennes locales et d'excollaborateurs de Danielle Boudault.

Le ministère des affaires étrangères a récemment retiré son habilitation à RSEE « en raison de ses activités passées ». L'association a confirmé sur son site qu'elle « cessera ses activités d'adoption internationale le 27 décembre 2023 » et qu'elle contestait cette décision. De son côté, la justice malienne n'a pour le moment réagi au rebondissement que connaît cette affaire dite d'adoption frauduleuse au Mali.

Source : MaliKilé

FINANCEMENT DU TERRORISME AU SAHEL

Quand le GSIM utilise les enlèvements comme un outil stratégique pour renflouer ses caisses

Selon un rapport publié fin mai par « Global Initiative», les enlèvements sont utilisés par le JNIM comme un outil stratégique pour augmenter ses revenus. Le rapport fait surtout cas du Burkina Faso confronté aujourd'hui aux mêmes défis sécuritaires que le Mali voire le Sahel.

« Les enlèvements sont utilisés par le JNIM comme un outil stratégique » ! Telle est l'une des principales conclusions d'un rapport d'étude publié mercredi dernier par « Global Initiative ».

Il s'agit d'une GI-TOC (Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée) qui anime un réseau d'experts dont le rôle est d'analyser, de réagir et d'innover en matière de lutte contre la criminalité organisée transnationale. Cela nous conforte dans la thèse que nous avions développée la semaine dernière.

En effet, dans notre précédente parution (Le Matin N°572 du mercredi 25 mai 2023), nous avons pertinemment mis en relation la libération de notre confrère Olivier Dubois et la recrudescence des attaques perpétrées par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans d'Iyad Ag Ghali.

Et cela parce que la caution payée pour sa libération et celle de l'humanitaire américain Jeffery Woodke ont visiblement permis au groupe terroriste de s'offrir des armes et de nouveaux moyens logistiques.

Selon « Global Initiative», les groupes criminels organisés ont diversifié leurs opérations pour augmenter leurs revenus. Ainsi, Jamā at nu rat al-islām wal-muslimīn (JNIM) ou en français Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) est devenu « l'acteur le plus actif dans l'industrie des enlèvements au Burkina Faso » voire au Sahel.

→→→

« Les enlèvements sont utilisés par le JNIM comme un outil stratégique, et l'augmentation des enlèvements reflète son expansion en termes de zones d'influence », a déploré « Global Initiative ».

Selon l'organisation, « les enlèvements de ressortissants au Burkina Faso ont atteint des niveaux record en 2021 et se sont poursuivis à une échelle sans précédent tout au long de 2022. Les groupes armés non étatiques sont les principaux auteurs, en particulier le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans.

(Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin) ». Selon les données de l'Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED), les enlèvements ont été multipliés par plus de 30 depuis 2017, lorsque la situation sécuritaire au Burkina Faso a commencé à se détériorer fortement. Le nombre d'incidents est passé de 8 en 2017 à 262 en 2021 et à 219 en 2022.

L'an 2021 a notamment vu le pic le plus important d'enlèvements, coïncidant avec le fait que le Burkina Faso est devenu l'épicentre du conflit dans le centre du Sahel, avec de graves violences engloutissant de grandes parties du pays.

En avril 2022, des sources officielles ont signalé que 40 % du territoire échappait au contrôle du gouvernement.

« Ce rapport met en lumière l'économie politique de l'industrie des enlèvements au Burkina Faso, en l'analysant comme une économie criminelle qui alimente l'instabilité tout en étant elle-même alimentée par les conflits», a-t-elle indiqué.

Le rapport explore notamment comment « l'enlèvement contre rançon fonctionne comme un point d'entrée pour les groupes extrémistes violents » et comment il a évolué à mesure que le conflit est devenu plus violent, impliquant des conflits intercommunautaires et s'étendant à la plupart des 13 régions du Burkina Faso.

Source : le Matin

Konrad-Adenauer-Stiftung e. V.

Ulf Laessing, Directeur régional programme Sahel basé à Bamako
Aminata Traore, Assitante de Programmation / rédactrice en chef de la revue de presse

Bureau du programme Régional Sahel / Bamako
www.kas.de/Sahel
https://twitter.com/KAS_Sahel
https://www.facebook.com/KAS.Sahel
Ulf.laessing@kas.de / Aminata.traore@kas.de

Badalabougou - Est
Bamako/Mali
B.P. E 1247
Téléphone:
+223-20.23.00.36
Info.bamako@kas.de
www.kas.de/sahel

www.kas.de